

**GARANTIES OPTIQUE HORS RESEAU
SANS TIERS PAYANT**

Remboursement complémentaire par verre		Hors réseau Frais réels dans la limite de :
PAR VERRE UNIFOCAL ADULTE	Classe 1	50 €
	Classe 2	66 €
	Classe 3	100 €
	Classe 4	176 €
PAR VERRE MULTIFOCAL ADULTE	Classe 1	140 €
	Classe 2	180 €
	Classe 3	200 €
	Classe 4	208 €
PAR VERRE UNIFOCAL ENFANT (jusqu'à 17 ans inclus)	Classe 1	26 €
	Classe 2	34 €
	Classe 3	65 €
	Classe 4	69 €
PAR VERRE MULTIFOCAL ENFANT (jusqu'à 17 ans inclus)	Classe 1	89 €
	Classe 2	
	Classe 3	
	Classe 4	
MONTURE ENFANT (jusqu'à 17 ans inclus)	Classe 1	Frais réels limités à 80 € par bénéficiaire et par an
	Classe 2	
	Classe 3	
	Classe 4	
MONTURE ADULTE	Classe 1	Frais réels limités à 145 € par bénéficiaire et par an
	Classe 2	
	Classe 3	
	Classe 4	
LENTILLES UNIFOCALES prises en charge ou non par la Sécurité sociale	Classe 1	Frais réels limités à 250 € par bénéficiaire et par an (y compris les produits d'entretien)
	Classe 2	
	Classe 3	
	Classe 4	
LENTILLES MULTIFOCALES prises en charge ou non par la Sécurité sociale	Classe 1	Frais réels limités à 350 € par bénéficiaire et par an (y compris les produits d'entretien)
	Classe 2	
	Classe 3	
	Classe 4	
Opération de la myopie		Frais Réels dans la limite de 400 € par oeil opéré

GARANTIES DENTAIRE HORS RESEAU

SANS TIERS PAYANT

SOINS dentaires pris en charge par la Sécurité sociale (hors Inlay / Onlay)		Hors réseau Ticket Médiateur
Inlay / Onlay côté en Soins		Frais réels dans la limite de 90 € (sur présentation de la facture)
PROTHÈSES Couronne ou Inlay de bridge (pris en charge ou non par la Sécurité sociale) Couronne provisoire (acte hors nomenclature) Inlay Core		Frais réels dans la limite de 350 € Frais réels dans la limite de 30 € Frais réels dans la limite de 35 € sans clavette Frais réels dans la limite de 110 € avec clavette
Appareil amovible pris en charge ou non par la Sécurité sociale Appareil prothésaire (acte hors nomenclature) Autres prothèses dentaires edibles en SPR et prises en charge par la Sécurité sociale		Frais réels limités à 820 € par appareil de 1 à 10 dents Frais réels limités à 120 € par appareil de plus de 10 dents Frais réels dans la limite de 120 € Frais réels dans la limite de 200 % de la BR
PARODONTOLOGIE (acte hors nomenclature)		Frais réels dans la limite d'un plafond annuel de 800 €
ORTHODONTIE prise en charge par la Sécurité sociale		Frais réels - RSS dans la limite de 600 € par semestre actif Frais réels - RSS dans la limite de 150 € par année de convention Frais réels dans la limite de 175 % de la BR pour les autres actes (diagnostique, empreintes, ...)
ORTHODONTIE prise en charge ou non par la Sécurité sociale Implant maxillaire Implant maxillaire Pilier implantaire Couronne sur implant		Frais réels - RSS dans la limite de 650 € par semestre actif Frais réels dans la limite de 500 € Frais réels dans la limite de 200 € Frais réels dans la limite de 350 €
ACTES DE PREVENTION Examen de prévention pour les enfants de 6 à 14 ans Remplacement de scellements filaires pour les enfants de 6 à 14 ans Vernis fluorés		Frais réels dans la limite de 20 € Frais réels dans la limite de 15,30 € Frais réels dans la limite de 70 € par dent Frais réels dans la limite de 5 € par dent

* Poste « Prothèse » : Plafond annuel de 3.000 € par an et par bénéficiaire (y compris couronnes sur implant)

DOCUMENT A PRESENTER A VOTRE PRATICIEN SANTECLAIR



**GUIDE PRATIQUE
OPTIQUE ET DENTAIRE
A présenter aux praticiens et à conserver**

0 € de restant à votre charge
en optique et en dentaire ...
... C'est très simple

1. Appelez le

N°Azur 0 810 618 515

PRIX APPEL LOCAL



du lundi au vendredi de 9h à 18h30
le samedi de 9h à 12h30

Pour connaître les adresses des opticiens et des dentistes partenaires Santéclair

- Rendez-vous chez le partenaire Santéclair de votre choix avec :
 - votre CARTE DE TIERS PAYANT MERCER
 - et le GUIDE PRATIQUE qui détaille les garanties prévues en Optique et en Dentaire.
- Validez avec le partenaire Santéclair la prestation dont vous bénéficiez, et qui vous permet d'avoir 0 € de restant à charge.
- Vous ne payez pas la part complémentaire. Vous avancez uniquement la part Sécurité sociale qui vous est ensuite remboursée par votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

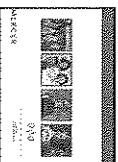
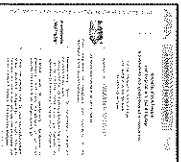


Tableau à présenter à l'Opticien Partenaire Santéclair

Pour 0 € de restant à charge, conformez-vous au niveau de garanties figurant dans le présent fascicule

OPTIQUE DANS LE RESEAU



		Dans le réseau des opticiens partenaires Santéclair	
Classe			
PAR VERRE UNIFOCAL ADULTE	1	Verre* indice (1,52) avec super antireflet en minéral ou en organique durci	
	2	Verre* aminci (1,6) avec super antireflet en minéral ou en organique durci	
	3	Verre* super aminci avec super antireflet en minéral (1,8) ou en organique durci (1,67)	
	4	Verre* super aminci avec super antireflet en minéral (1,9) ou en organique durci (1,74)	
PAR VERRE MULTIFOCAL OU MID-DISTANCE ADULTE	1	Verre* avec super antireflet en organique durci (1,52) ou minéral avec aminci (1,6)	
	2	Verre* aminci (1,6) avec super antireflet en minéral ou en organique durci	
	3	Verre* super aminci avec super antireflet en minéral (1,8) ou en organique durci (1,67)	
	4	Verre* super aminci avec super antireflet en minéral (1,9) ou en organique durci (1,74)	
Monture Adulte		Frais réels dans la limite de 145 € par bénéficiaire et par an	
PAR VERRE UNIFOCAL ENFANT (jusqu'à 17 ans inclus)	1	Verre* indice (1,5) en organique durci	
	2	Verre* aminci (1,6) en organique durci	
	3	Verre* super aminci (1,67) avec super antireflet en organique durci	
	4	Verre* super aminci (1,74) avec super antireflet en organique durci	
PAR VERRE MULTIFOCAL ENFANT (jusqu'à 17 ans inclus)	1 à 4	Verre* super aminci (1,74) avec super antireflet en organique durci	
Monture Enfant (jusqu'à 17 ans inclus)	Frais réels dans la limite de 80 € par bénéficiaire et par an		

* verre avec précalibrage pour hypermétrope

Lentilles unifocales prises en charge ou non par la Sécurité sociale	Frais réels dans la limite de 250 € par an et par bénéficiaire (y compris les produits d'entretien)
Lentilles multifocales prises en charge ou non par la Sécurité sociale	Frais réels dans la limite de 350 € par an et par bénéficiaire (y compris les produits d'entretien)
Opération de la myopie	Frais réels dans la limite de 400 € par œil opéré

Définition des verres	
Classe 1	de 0 à 4 dioptries et cylindre ≤ 2
Classe 2	de 0 à 4 dioptries et cylindre > 2 et de 4,25 à 6 dioptries et cylindre ≤ 2
Classe 3	de 4,25 à 6 dioptries et cylindre > 2 et de 6,25 à 8 dioptries et cylindre ≤ 2
Classe 4	de 6,25 à 8 dioptries et cylindre > 2 et ≥ 8,25 dioptries, quel que soit le cylindre

Un équipement par an et par bénéficiaire sauf si changement du défaut visuel d'au moins 0,5 dioptries, attesté par l'ordonnance initiale de l'ophtalmologue

Tableau à présenter au Dentiste Partenaire Santéclair

Pour 0 € de restant à charge, conformez-vous au niveau de garanties figurant dans le présent fascicule

DENTAIRE DANS LE RESEAU



		Dans le réseau des dentistes partenaires Santéclair	
			Ticket Modérateur
SOINS dentaires pris en charge par la Sécurité sociale (hors Inlay / Onlay)		Inlay / Onlay côté en Soins	Frais réels sur la base d'un Inlay / Onlay en céramique
PROTHESES *	Couronne ou inter de bridge (pris en charge ou non par la Sécurité sociale)		Frais réels sur la base d'une couronne ou d'un inter de bridge en céramique sur métal (hors métaux précieux et semi précieux) Frais réels
	Couronne provisoire (acte hors nomenclature)		Frais réels sur la base d'un Inlay core en métal (hors métaux précieux et semi précieux)
Inlay Core			De 1 à 13 dents : stellite sur métal (hors métaux précieux et semi précieux) A partir de 14 dents : complet résine
Appareil amovible pris en charge ou non par la Sécurité sociale			Frais réels dans la limite de 120 €
Appareil provisoire (acte hors nomenclature)			Frais réels dans la limite de 200 % de la BR
Autres prothèses dentaires cotées en SPR et prises en charge par la Sécurité sociale			
PARODONTOLOGIE (acte hors nomenclature)			Frais réels dans la limite d'un plateau annuel de 600 €
ORTHODONTIE			
Orthodontie prise en charge par la Sécurité sociale			Frais réels - RSS dans la limite de 600 € par semestre actif Frais réels - RSS dans la limite de 150 € par année de contention Frais réels dans la limite de 175 % de la BR pour les autres actes (diagnostic, empreintes...)
Orthodontie adulte prise en charge ou non par la Sécurité sociale			Frais réels - RSS dans la limite de 690 € par semestre actif
IMPLANTS (maximum 2 / an) (acte hors nomenclature)			Frais réels dans la limite de 500 € Frais réels Frais réels
Implant racine			
Pilier implantaire			
Couronne sur implant *			
ACTES DE PREVENTION			
Examen de prévention pour les enfants de 6 à 14 ans			Frais réels
Renouvellement de scellements sillons pour les enfants de 6 à 14 ans			Frais réels
Test salivaire			Frais réels
Vernis fluorés			Frais réels

* Poste « Prothèses » : Plafond annuel de 3.000 € par an et par bénéficiaire (y compris couronnes sur implant)

RSS : Remboursement de la Sécurité sociale
BR : Base de Remboursement de la Sécurité sociale

Si vous avez bien suivi toutes ces consignes et respecté votre niveau de garantie, vous n'aurez aucun restant à charge